

Affichez cet e-mail dans votre navigateur



Les Brèves

Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:

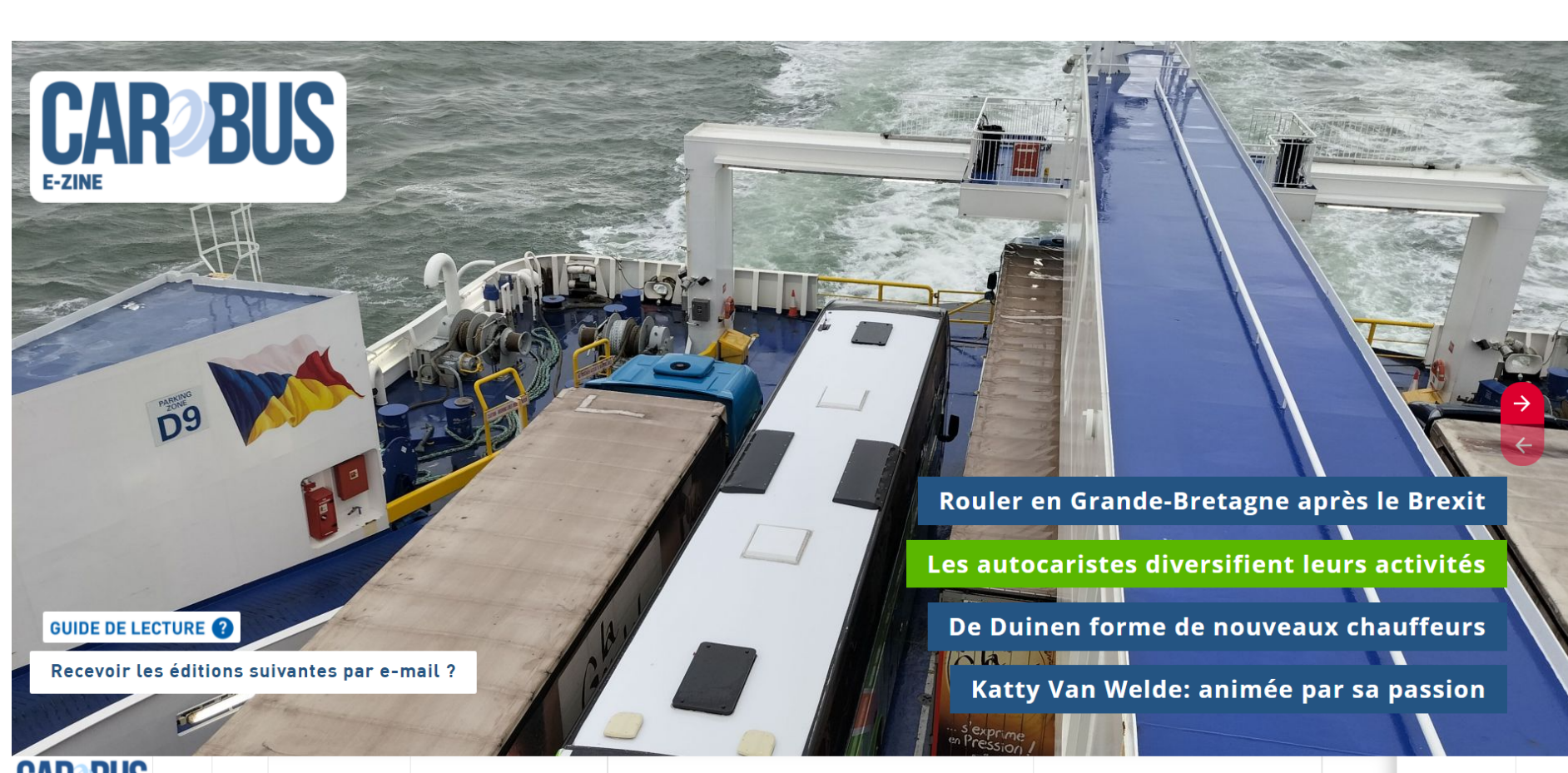
[Lisez ici la Bourse du Transport](#)



LIMITE D'ÂGE POUR LES MASQUES BUCCAUX ABAISSÉE À 10 ANS

Les autorités fédérales et régionales de notre pays ont temporairement abaissé l'âge à partir duquel un masque doit être porté à 10 ans (cinquième année de scolarité). L'obligation de porter un masque s'applique également "dans les espaces confinés des transports publics et des transports collectifs organisés". En d'autres termes, la mesure renforcée s'applique également aux services occasionnels, aux services réguliers et aux services réguliers spécialisés.

Il existe toujours une exception dans les services réguliers spécialisés pour les enfants qui n'arrivent pas à garder leur masque buccal pendant tout le trajet. L'obligation plus stricte concernant les masques buccaux est valable jusqu'au 28 janvier 2022.



DÉCOUVREZ LE NOUVEAU CAR & BUS E-ZINE

Dans ce numéro:

- Des autocaristes wallons diversifient leurs activités
- Brexit : un chauffeur raconte ses premiers voyages
- De Duinen trouve de nouveaux chauffeurs et les forme soi-même
- L'entrepreneuse Katty Van Welde est animée par sa passion
- Le Coach of the year 2022 est...

[Lire le nouveau numéro de novembre](#)



FRANCE : renforcement des mesures sanitaires

1. Test datant de moins de 24 heures pour les personnes non vaccinées

Le 13/11, la France a mis à jour les conditions d'entrée des passagers sur son territoire : les passagers non-vaccinés en provenance, entre autres, de la Belgique, d'Allemagne et des Pays-Bas, doivent présenter un test négatif datant de moins de 24h. L'obligation de présenter un CST n'est pas applicable aux déplacements des professionnels du transport routier dans l'exercice de leur activité.

Consultez le [dossier par pays sur le site FBAA.BE](#) pour en savoir plus.

2. Rappel obligatoire pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes ayant été vaccinées avec le vaccin Janssen

En France, à compter du 15 décembre, les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes ayant été vaccinées avec le vaccin Janssen (Johnson & Johnson) devront avoir fait leur rappel pour que leur CST reste valide. Cette mesure s'applique également aux touristes.

Une seconde dose est nécessaire pour les personnes ayant été vaccinées avec le vaccin Janssen (Johnson & Johnson). En effet, des études ont démontré que les personnes ayant reçu une seule dose du vaccin Janssen étaient moins bien protégées contre le COVID-19 que les personnes ayant reçu au moins deux doses d'un autre vaccin. Pour les personnes âgées de plus de 65 ans déjà vaccinées (sauf en cas de vaccin Janssen), une troisième dose est nécessaire.

[En savoir plus](#)

CONFINEMENT EN AUTRICHE : pas de tourisme du 22/11 au 12/12

Le gouvernement autrichien a annoncé [un confinement temporaire de tout le pays](#), pour faire baisser le nombre de contaminations. Le confinement débutera le 22/11 et durera jusqu'au 12/12 au plus tard. Ce n'est que si le gouvernement évalue favorablement la situation après dix jours que le confinement peut prendre fin plus tôt. **Les voyages touristiques ne sont pas autorisés pendant le confinement.** Après cela, la règle 2G (vacciné ou guéri) s'appliquera à nouveau aux remontées mécaniques, au transport par bus et à la restauration.



SUIVEZ 'FIT FOR 55' : le plan de l'UE pour une transition écologique

En juillet, la Commission européenne a présenté son [programme 'Ajustement à l'objectif 55'](#). L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030. Le programme concerne l'écologisation sous toutes ses facettes et vient concrétiser la politique Green Deal de l'UE. Il inclut des propositions de loi qui auront une incidence sur les différents secteurs du transport, dont le nôtre. Nous y accorderons dès lors une attention particulière.

Electricity	Industry	Transport	Buildings
		Revision of the E-Rev Sharing Regulation	
		Revision of the Emissions Trading System (ETS) and creation of a self-standing ETS for buildings and road transport	
			Social Climate Fund
			Revision of the Energy Taxation Directive
			Revision of Renewable Energy Directive
			Revision of Energy Efficiency Directive
		Revision of CO2 Standards for New Cars	Energy Performance of Buildings (EPBD 2010)
		Revision of Alternative Fuels Infrastructure	Third Energy Package for Gas (2003)
		Creation of a carbon border adjustment mechanism (CBAM)	

Dans la catégorie 'Transport', il y a pour notre secteur des propositions de loi qui portent sur trois domaines (voir le tableau ci-dessus) :

- un système d'échange de quotas d'émission spécifique (ETS)
- une pression fiscale accrue sur les carburants les plus utilisés actuellement (diesel professionnel)
- le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs

Dans cette [newsletter](#), vous pourrez suivre de près tous les développements du programme 'Ajustement à l'objectif 55' et vous en apprendrez davantage sur [le rôle de l'IRU](#) et de notre fédération dans la [rédaction des nouvelles lois européennes](#).



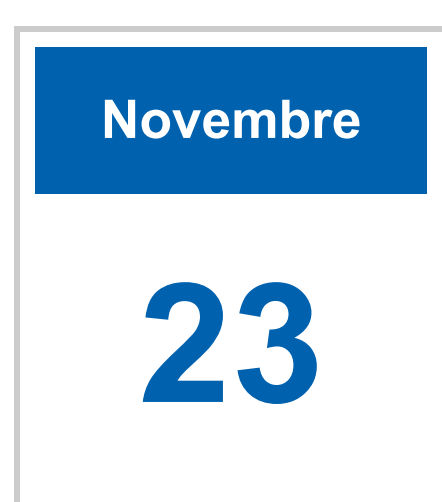
CAR & BUS E-ZINE : des entrepreneurs diversifient leurs activités

La pandémie a parfois poussé les entreprises à faire preuve de créativité. Passion Voyages et Jumbo Tourisme ont, dès lors, acquis un camion pour diversifier leurs activités pendant la crise.

[Découvrir comment les entreprises ont diversifié leurs activités.](#)

[Recevoir les nouveaux e-zines dans votre boîte mail](#)

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR



Conseil consultatif FBAA



Comité Fédéral Autocar



Conseil d'Administration FBAA

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. [Vous trouverez ici les données de contact des collaborateurs de la FBAA.](#)

